

RETRAITE

GRÈVE ET MANIFESTATION NATIONALE **15 JUIN 2010**

RÉPUBLIQUE – NATION VIA BASTILLE
RASSEMBLEMENT A 11h30

Quelles sont les causes des déficits des caisses de retraite ?

Le déficit des caisses de retraite trouve bien davantage son origine dans la diminution du nombre d'actifs, donc des recettes que dans l'augmentation du nombre de retraités. C'est pour cette raison que les effets de la crise sur l'emploi ont fait exploser les déficits des caisses.

Parler du financement des retraites, c'est aussi parler de l'emploi, du pouvoir d'achat et des perspectives démographiques.

La situation des caisses de retraite est-elle aussi préoccupante qu'on le dit ?

Le déficit actuel est d'environ 7 milliards d'euros, mais des chiffres venus de nulle part, et toujours à la hausse, fleurissent, 15, 20, voire 30 milliards d'euros d'ici à la fin de l'année ! Néanmoins, sans donner intentionnellement dans le catastrophisme, les perspectives sont sombres et nécessitent de reconsidérer sur le fond le financement des caisses de retraite.

Quelles sont les solutions préconisées par FO pour ramener durablement les caisses de retraite à l'équilibre ?

FO met au cœur du débat la problématique du financement, ainsi que celle d'une réforme fiscale juste et équilibrée. Ce sont ces éléments qui nous permettront de préserver notre retraite et d'en assurer le financement pour les générations futures. Voici nos propositions chiffrées :

- taxation des profits non investis (une taxe de 5 % représente 5 milliards d'euros),
 - compensation intégrale des exonérations de cotisations dont bénéficient les entreprises (1 milliard d'euros),
 - cotisations retraites sur l'intéressement et la participation (3 milliards d'euros),
 - augmentation des salaires de 1 % (0,65 milliard d'euros),
 - hausse des cotisations retraite de 1 % (4 milliards d'euros),
 - de véritables mesures pour de l'emploi : 1 million d'emplois représentent 3 milliards de cotisations.
- ... / ...

Qu'en est-il de l'AGFF, dont plus personne ne parle ?

L'AGFF permet de financer les retraites complémentaires entre 60 et 65 ans. Reconduit à plusieurs reprises, le dernier accord en date sera échu le 31 décembre 2010. Le MEDEF a plusieurs fois menacé d'en suspendre le financement, ce qui impliquerait un abattement pouvant aller jusqu'à 22 % de la retraite complémentaire pour les salariés qui liquideraient leur retraite dès 60 ans. Un tel scénario reviendrait, sans le dire, à contraindre l'immense majorité des salariés à continuer de travailler au-delà de 60 ans.

Très souvent, les jeunes balaient d'un revers de la main le problème des retraites considérant qu'ils devront se la constituer par eux-mêmes, qu'en pensez-vous ?

Encore faudrait-il qu'ils le puissent, en particulier en début de carrière, lorsque les salaires sont les plus faibles et les charges les plus élevées. C'est une prime à l'individualisme, qui laisse sur le bord de la route les salariés les plus modestes.

Le système par répartition, qui assure une solidarité intergénérationnelle, est le système qui offre les meilleures garanties sur le long terme. Il peut néanmoins nécessiter certains ajustements réguliers en fonction des perspectives économiques ou démographiques. Par opposition, le système par capitalisation, qui repose sur la bonne santé des marchés financiers conduit régulièrement à la ruine de milliers de retraités à chaque crise financière.

ON PEUT ET ON DOIT

- ⇒ **Préserver le droit à la retraite à 60 ans**
- ⇒ **Bloquer tout allongement de la durée de cotisation**
- ⇒ **Maintenir le système solidaire de la répartition**
- ⇒ **Maintenir le code des pensions**
- ⇒ **Revaloriser les pensions**

